

# Notice explicative Aide à Projet

Vous souhaitez faire une demande d'Aide à Projet coopératif auprès de l'OCCE. Cette demande doit répondre à des objectifs pédagogiques inscrits dans les programmes **et à un besoin financier de la coopérative**. Les projets sont en adéquation avec la **circulaire de 2008 sur la gestion de la coopérative**.

## Rappel de la circulaire 2008 :

« La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. »

« Les projets développés au sein des coopératives scolaires, visent à renforcer l'esprit d'initiative, de coopération et d'entraide. »

« Les projets coopératifs s'inscrivent en cohérence avec les projets d'école ou d'établissement. Ils doivent permettre la participation effective de tous les élèves à chaque étape de leur réalisation. La gestion financière ne représente pas le seul objectif éducatif des projets coopératifs. Elle constitue cependant un élément important de l'apprentissage de la vie associative et économique et de la formation de citoyens responsables. »

## Examen du dossier

Votre dossier sera examiné par une commission (début janvier) réunissant des membres du conseil d'administration. Les projets aidés devront répondre aux critères suivants :

- Le projet est suffisamment décrit, les étapes sont claires.
- Le projet est en lien avec le projet d'école, il fédère plusieurs classes de préférence.
- Le projet est coopératif : les enfants ne **sont pas seulement actifs mais également acteurs**. Ils sont impliqués dans le déroulement du projet à la hauteur de leur capacité.
- L'aide demandée est inférieure ou égale à la participation de la coopérative de l'école.
- Le budget prend en compte la réalité de la coopérative générale.
- Les élèves participent à la gestion du budget si c'est possible.
- D'autres ressources financières sont envisagées.

## Le montant de l'aide ne pourra pas excéder 500 €

Les projets ne sont pas aidés si :

- Le projet n'est pas coopératif et ou pas suffisamment détaillé.
- Le projet est clé en main type « classe de découverte ».
- C'est une sortie récréative de fin d'année.
- La coopérative générale peut financer le projet.
- La participation de la coopérative est insuffisante au regard du montant du projet.
- Le bilan de l'aide apportée l'année précédente n'a pas été transmis.
- La coopérative n'est pas à jour des documents statutaires.
- Les dépenses prévues relèvent de la responsabilité de la municipalité (exemple : équipement.)
- La participation des familles est supérieure à 300 euros.

## UN PROJET COOPÉRATIF

### Ça consiste en quoi ?

C'est un projet initié par les élèves et leur(s) enseignant(s) au sein de la classe ou de l'école.

➤ Les élèves ont une réelle participation à toutes les phases du projet, ils ne sont pas simplement actifs mais **acteurs** :

- **Ils définissent les conditions de faisabilité du projet :**
  - ✓ Que voulons-nous faire précisément ?
  - ✓ Qui pourra nous aider ?
  - ✓ De quoi avons-nous besoin ?
  - ✓ Combien ça coûte ?
- **Ils mettent en œuvre le projet :**
  - ✓ Par quoi commence-t-on ?
  - ✓ Qui fait quoi ?
  - ✓ Mise en place d'un calendrier
  - ✓ Trouver les financements (ventes d'objets réalisés par les élèves, participation de la coopérative, demande d'aide à l'OCCE...)
- **Des bilans d'étape pour faire le point :**
  - ✓ Où en sommes-nous ?
  - ✓ Qu'est-ce qui ne va pas ?
  - ✓ Aurons-nous assez d'argent ?
- **La finalisation :**
  - ✓ Une exposition, une rencontre, un livre, un DVD, un spectacle....
- **Les élèves procèdent à l'évaluation :**
  - ✓ Qu'est-ce que nous avons réussi ?
  - ✓ Qu'est-ce qui n'a pas marché ? Pourquoi ?
- **Les remerciements éventuels** (courriers, invitations...)

➤ Un projet coopératif doit favoriser l'acquisition des compétences du socle commun tout en étant en adéquation avec les programmes et le projet d'école.

Dans un projet coopératif, les élèves sont amenés à **communiquer** et à **travailler en équipe** :

- Planification des tâches
- Gestion du temps
- Partage des responsabilités
- Entraide

➤ Des réunions régulières permettent de discuter du projet : **conseils de coopérative** de classe, conseil de délégués (quand plusieurs classes sont engagées).

Organiser un conseil de coopérative dans sa classe

Article A&E présentant en quoi consiste le conseil de coopérative